

UNITÉ DE CHIRURGIE AMBULATOIRE

Tél. : 05.45.38.67.00

Bienvenue à la Clinique.

L'ensemble des praticiens et du personnel vous remercie de votre confiance et met tout en œuvre pour vous apporter des soins de qualité.

Ce livret qui vous a été remis par le chirurgien, a été préparé à votre intention et celle de vos proches. Il vous apportera toutes les informations pratiques sur le fonctionnement de la Clinique et sur votre prise en charge en chirurgie ambulatoire.

Vous pouvez également consulter notre site internet : <https://cliniquesaintjoseph.vivalto-sante.com>

Nous vous souhaitons un prompt rétablissement.

La Direction

NOM DE NAISSANCE :

NOM D'USAGE :

Prénom :

Date d'entrée : Heure :

Praticien :

RECOMMANDATIONS

A lire impérativement et suivre toutes les consignes

La Chirurgie Ambulatoire



La chirurgie ambulatoire concerne tout examen ou toute chirurgie réalisable en Hospitalisation d'un jour, ou moins. Ainsi, le patient est hospitalisé dans la journée ou demi-journée pour un examen ou un acte opératoire, sous anesthésie générale ou locale. Il sera de retour à son domicile le jour même de son admission.

L'activité du service de chirurgie ambulatoire est une activité pour l'essentiel programmée. Aussi, la décision de cette modalité de prise en charge, en vue de réaliser cet examen ou cette intervention, relève uniquement du médecin réalisant l'acte et/ou l'anesthésiste.

Plusieurs conditions incontournables doivent être réunies pour une hospitalisation en chirurgie ambulatoire. Le patient se doit de les respecter.



La consultation anesthésique

La date de votre admission a été fixée en accord avec le praticien lors de votre consultation. Vous devez prendre le plus tôt possible un rendez-vous auprès du secrétariat médical :

05.55.04.22.62

Cette consultation est obligatoire et doit intervenir au minimum 48 heures avant votre hospitalisation.

Vous devez apporter les documents suivants :

- Questionnaire médical pré-anesthésique complété
- Derniers examens (biologiques, cardiologiques et/ou pneumologiques, électrocardiogramme, radiographies)
- Ordonnances de médicaments si traitement en cours

Le médecin anesthésiste que vous verrez en consultation ne sera pas forcément celui qui pratiquera l'acte d'anesthésie. Vous serez renseigné(e) sur les modalités et le type d'anesthésie le mieux adapté à votre état. Il vous sera demandé de rapporter signée la fiche de consentement libre et éclairé attestant de l'information qui vous a été donnée et de votre accord sur les actes médicaux qui vous seront faits.

Votre pré-admission

Vous êtes invité(e) à vous rendre au **Bureau des Pré-Admissions** afin de programmer votre hospitalisation.

Pour cela, vous devez avoir complété la **fiche de pré-admission** et apporter, si possible, les **photocopies** recto-verso de votre **carte d'identité** et de votre **carte de mutuelle**.

- Fiche de pré-admission
- Carte d'identité
- Carte Vitale
- Carte mutuelle
- Déclaration d'accident du travail ou de maladie professionnelle

La veille et le matin de votre intervention

Appel de la veille

La veille ou le vendredi pour les hospitalisations du lundi, entre 12h30 et 14h00, une infirmière vous téléphone pour vous indiquer votre heure d'arrivée à la Clinique, l'heure prévue de votre intervention et vous Rappeler les modalités strictes de l'hospitalisation ambulatoire. Elle vous rappellera également les médicaments à prendre ou ne pas prendre selon les prescriptions du médecin anesthésiste.

Pour votre confort, il vous est conseillé de :

- Porter des vêtements et des chaussures pratiques et confortables,
- Prendre avec vous, si vous le souhaitez, un nécessaire de toilette,
- Prévoir un livre, une revue ou autre pour occuper le temps durant la phase de repos.

La sécurité des biens personnels :

Ne prendre que le nécessaire à votre hospitalisation en évitant tout objet de valeur. Nous vous rappelons que l'établissement ne peut être tenu responsable en cas de vol.

Si vous êtes maman de jeunes enfants, pensez à demander de l'aide à des proches pour vous aider à gérer les enfants le jour de votre intervention et lors de votre retour à domicile et peut-être les jours suivants.

Consignes médicales et règles d'hygiène

La préparation pré-opératoire est indispensable avant votre intervention chirurgicale, pour éviter les complications infectieuses post-opératoires.



Consignes médicales

- Vous pouvez manger jusqu'à 6h avant votre chirurgie ;
- Vous pouvez boire un liquide clair sucré (eau, jus de fruits sans pulpe, thé ou café sans lait) jusqu'à 2h avant votre chirurgie ;
- Vous pouvez mâcher un chewing-gum ou sucer un bonbon juste avant votre intervention ;
- Vous pourrez prendre vos médicaments prescrits par l'anesthésiste, à la condition de ne prendre qu'une seule gorgée d'eau ;
- Prendre à la pharmacie tous les médicaments ou dispositifs médicaux (attelle...) qui vous ont été prescrits.



INTERDICTION DE FUMER
ET DE VAPOTER

Règles d'hygiène

- Prenez une douche la veille et le jour même de l'intervention avec un savon doux PH neutre prescrit par votre chirurgien
- Epilez à la crème dépilatoire ou à la tondeuse électrique la région opératoire.
- Enlevez le vernis à ongles (mains et pieds).
- Ne vous maquillez pas (ni crème).
- Retirez vos bijoux et piercings, ainsi que vos lentilles de contact.

Dépliant Conseils pour la préparation pré-opératoire

En cas de non respect des consignes médicales et de non-respect des règles d'hygiène, l'équipe médicale peut décider d'annuler et reporter votre admission.

Votre accueil et prise en charge

- Vous êtes invité(e) à **vous présenter à l'Accueil** (niveau 4) avant de vous rendre dans le service de Chirurgie Ambulatoire où le personnel soignant vous prend en charge et vous accompagne à votre chambre. Il vérifie votre préparation et vous donne l'ensemble des informations et consignes relatives à votre séjour. Il vous remet une tenue spécifique pour le bloc opératoire. Merci de lui signaler tout problème de peau ou d'allergie.
- Un brancardier vous accompagnera au bloc opératoire.
- Après l'intervention, vous serez pris en charge par l'équipe de la salle de réveil.
- Vous serez ensuite raccompagné(e) dans votre chambre où l'infirmière vous prodiguera les soins nécessaires à votre confort et sécurité.
- A l'heure indiquée par votre praticien, une collation vous sera servie.



- Consentement libre et éclairé en vue d'une anesthésie signé.
- Vos résultats d'examen : bilans sanguins, radio, IRM, scanner, électrocardiogramme...
- Carte de groupe sanguin.
- Ordonnance et traitement habituel.

Votre sortie

Votre sortie s'effectue après autorisation de votre chirurgien en accord avec le médecin anesthésiste. L'heure de sortie vous sera communiquée par l'infirmière.

Vous ne pouvez pas quitter le service sans avoir une autorisation médicale de sortie et l'accord de l'infirmière.

Cependant, votre sortie pourra être reportée au lendemain matin si votre état de santé l'exige

et si les conditions de sortie suivantes ne sont pas respectées :

- Vous devez impérativement être accompagné(e) par un adulte et pour les enfants mineurs par l'un des deux parents.
- Vous ne devez pas conduire de véhicule, ni prendre seul les transports en commun.
- Vous ne devez pas être seul au retour à domicile jusqu'au lendemain.



A votre sortie, vous devez obligatoirement être accompagné(e) pour votre retour

Avant votre sortie, en présence de votre accompagnant, vous devez obligatoirement :

- **passer par l'Infirmierie du service** pour les **consignes post-opératoires** et **signer le bulletin de sortie.**
- **passer par le Bureau des Admissions / Sorties** (niveau 4) pour les **formalités administratives** de sortie.



Le questionnaire de satisfaction

Nous vous remercions de bien vouloir remplir le questionnaire qui vous est remis lors de votre admission. Vos réponses, vos remarques et vos suggestions nous permettront de toujours mieux répondre à vos attentes.

Les **documents** suivants vous seront remis :

- Un bulletin de situation.
- Un arrêt de travail, le cas échéant.
- Des ordonnances.
- Une prescription de transport (si nécessaire).

Après votre intervention

Pendant 24 heures, vous vous engagez à :

- Ne conduire aucun véhicule et ne pas utiliser d'appareil potentiellement dangereux.
- Regagner votre domicile en assurant votre tranquillité avec une personne valide à vos côtés.
- Ne prendre ni somnifère, ni tranquillisant, sauf prescription.
- Prendre les médicaments qui ont été prescrits.
- Ne prendre qu'un repas léger sans boisson alcoolisée.
- Ne pas avoir d'activités violentes ou mettre en jeu votre équilibre.
- Ne prendre aucune décision importante car votre vigilance peut être abaissée sans que vous vous en rendiez compte.

Pour votre sécurité, vous devez suivre les consignes qui vous sont transmises.

En cas de problème la nuit suivant votre intervention, vous pouvez joindre un médecin, et n'hésitez pas à appeler au numéro suivant **05.45.38.67.00. Précisez votre nom, la date de votre intervention en ambulatoire, le nom du chirurgien et la description de votre problème.**

Le lendemain de l'intervention

Vous serez contacté(e) par téléphone par un professionnel pour prendre de vos nouvelles. N'hésitez pas à lui faire part de vos remarques.

Comment nous trouver ?

PLAN D'ACCÈS

La Clinique est en centre ville à proximité de la Cathédrale en face du Jardin Vert.

Parking avec 2 entrées :

- Rue Chanoine de Morel
- Rue Saint-Ausone.



Lignes A,B,1,3,5,7

Arrêt « Jardin Vert », devant la Clinique.